Revue Catholica

Revue de réflexion politique et religieuse

François de Lacoste Lareymondie : Je refuse ! L'objection de conscience, ultime résistance au mal

Bernard Dumont , le dimanche 10 juillet 2011

[…] Autre problème de frontière : celui qui sépare de manière ténue objection de conscience et résistance civile. F. de Lacoste Lareymondie, avec son Je?refuse !, veut soigneusement séparer les deux, arguant du fait que l'objection ne saurait être qu'individuelle, la résistance civile, civique ou politique relevant d'une catégorie apparentée à la guerre civile. Il est vrai qu'il conçoit la politique comme l'art du compromis et de la recherche du moindre mal à l'intérieur du cadre électoral, considéré comme unique passage obligé. En d'autres termes, il faut toujours participer, mais il est possible, au terme d'un jugement prudent, de voter pour un candidat favorable à l'avortement, par exemple, mais considéré sous un autre angle comme acceptable dans des circonstances déterminées. Telles seraient les « raisons proportionnées » justifiant cette forme de coopération. Se situer hors du cadre parlementaire – ne serait-ce que par l'abstention – comporterait, du seul fait d'être organisé collectivement, un risque d'affrontement idéologique. Pour l'auteur, l'objection de conscience, même s'il admet que sa norme est le bien moral objectif, est et doit rester strictement circonscrite dans le « débat intime ». Plus gravement, il enjoint, au nom du « respect des droits d'autrui, et plus précisément de la conscience d'autrui », de « ne pas se dresser sur la conscience des autres », renvoyant donc le problème au for intérieur de chaque individu, ajoutant que « l'un des Droits de l'Homme est que les droits d'un homme ne soient pas soumis au jugement de conscience d'un autre homme ». F. de Lacoste Lareymondie y insiste. Pour lui, un militant pro-vie ne peut pas être considéré comme objecteur de conscience, car « en s'emparant de l'objection de conscience, il la détourne de son sens et contribue à en détourner ceux qui seraient réellement concernés en interférant dans le débat de leur propre conscience ». Par cet insistant retour à la subjectivité, l'appel à la loi naturelle, en début d'ouvrage, se trouve ruiné, de même paradoxalement que l'obligation, que voudrait imposer l'auteur, de toujours participer au vote. Au fond, sous les dehors d'une redécouverte de la possibilité du conflit dans un ordre modéré dont on le pensait préservé, il s'agit de n'accepter qu'une stricte privatisation de la réaction à lui opposer.

Le dimanche 10 juillet 2011 à 22:09 . Classé dans Bibliographies numéro 112. Vous pouvez suivre toutes les réponses à ce billet via le fils de commentaire (RSS). Les commentaires et pings ne sont plus permis.